

Responsabilités de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

EXPERTISE

OBJECTIFS

- Connaître les différents systèmes de responsabilité
- Identifier les pratiques à risque
- Sécuriser l'action des services
- Pouvoir éviter ou gérer les mises en cause des responsabilités

PUBLIC

L'ensemble des personnels des services d'Aide Sociale à l'Enfance.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et méthodologiques du formateur
- Analyse des dispositions législatives et réglementaires
- Exemples jurisprudentiels
- Analyse des pratiques

DATES :

PARIS > 20-21 SEPTEMBRE 2012

MONTPELLIER > 9-10 FÉVRIER 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 220 euros HT

PROGRAMME

Les responsabilités juridiques, sanction du non-respect de la règle de droit

- Responsabilité individuelle et responsabilité institutionnelle
- Responsabilités d'indemnisation et responsabilités de sanction
- Un contentieux écartelé entre deux ordres de juridictions

La responsabilité d'indemnisation pour faute

- La faute : régime de droit commun de la responsabilité
- Faute prouvée et présomption de faute
- Panorama des fautes : défaut d'information, erreur d'appréciation, faute dans le contrôle, faute de surveillance, etc.

L'imputation de la faute

- Faute personnelle et faute de service
- La théorie du cumul des fautes
- La théorie du cumul des responsabilités
- Les actions récursives

La responsabilité d'indemnisation sans faute

- Fondements théoriques
- Application dans le champ de l'assistance éducative
- Application concernant les mineurs délinquants

La responsabilité pénale

- Les principes fondamentaux du droit pénal
- Les sanctions : peines et sanctions professionnelles
- Une caractéristique spécifique : un public vulnérable et des professionnels ayant autorité
- L'abus de fonction
- La mise en danger d'autrui
- Les délits non-intentionnels
- Secret professionnel et non-assistance à personne en danger

La responsabilité disciplinaire

- Principes et procédure
- Articulation avec les autres responsabilités